



**École privée Saint-Joseph**  
@ direction@sthilairedevoust-stjoseph.fr  
☎ 02-51-00-42-38  
📍 3 rue de l'école  
85120 Saint-Hilaire de Voust  
🌐 sthilairedevoust-stjoseph.fr

**ec enseignement**  
**catholique**  
Vendée

## **FREQUENTATION ET OBLIGATION SCOLAIRE**

L'instruction est obligatoire pour chaque enfant **dès l'âge de trois ans et jusqu'à l'âge de seize ans.**

**Art. L 131-1 du Code de l'Éducation :** La fréquentation scolaire **régulière** est **obligatoire**. En cas d'absence, les parents doivent **impérativement prévenir l'école** le plus rapidement possible en indiquant le **motif** de cette absence. L'article L 131-8 du code de l'éducation définit les motifs légitimes d'absence :

- La maladie de l'enfant.
- La maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille.
- Une réunion solennelle de famille (mariage, enterrement...).
- Un empêchement résultant de la difficulté accidentelle des communications.
- L'absence temporaire des personnes responsables lorsque les enfants les suivent.

**→ A ce titre, les vacances prises par les parents en dehors des congés scolaires ne constituent pas un motif légitime d'absence.**

*En cas d'absence injustifiée, aucun travail ne sera fourni à l'avance ou rattrapé.*

Conformément à l'article L131-8 du code de l'éducation, le chef d'établissement saisit les services académiques :

- Lorsque, malgré ses sollicitations, les responsables de l'enfant n'ont pas fait connaître le motif d'absence ou bien que le motif invoqué est inexact.
- Lorsque l'enfant a manqué la classe sans motif légitime au moins quatre demi-journées dans le mois.

**Pour toute demande d'absence, la famille doit informer l'Inspecteur de l'Éducation Nationale par mail ([ce.0850050t@ac-nantes.fr](mailto:ce.0850050t@ac-nantes.fr)) ou par courrier (IEN – 35 rue Voltaire 85100 CHANTONNAY) suffisamment longtemps avant l'absence.**

Les rendez-vous à l'extérieur (médecin, dentiste, orthodontiste, ...) doivent, dans la mesure du possible, être pris en dehors du temps scolaire.